

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Mille-Îles

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES VISANT DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES (SI-25)

AVIS EST DONNÉ que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles a adopté, à sa séance ordinaire du 20 juin 2023, le *Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves* (SI-25).

Le Règlement est entré en vigueur le 28 août 2023 et peut être consulté sur le site Internet du CSSMI au www.cssmi.qc.ca.

Donné à Saint-Eustache, ce 8^e jour du mois de septembre 2023.

La secrétaire générale,

M^e Marie-France Dion

www.cssmi.qc.ca

Québec 